

Extrait du registre des délibérations  
du Comité Syndical du 11 mars 2026

Date de Convocation : le 25 février 2026

Date d'affichage : le 12 mars 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 32

Présents : 29

Votants : 29 Soit un total de 71 voix

(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes)

L'an deux mille vingt-six le 11 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

**Etaient présents :**

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. François BRIANDET, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Jean-Marie ROLLET, M. Frédéric TURNERET (suppléant de Mme Siham TOUAZI), M. Bernard ROZET (suppléant de M. Laurent LINQUETTE), M. Sébastien GUERY (suppléant de M. Olivier FOURCHES), M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Guy PARIS, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Marc GIROUD, Mme Capucine FAIVRE, M. Gérard LEHARIVELLE (suppléant de M. Bertrand FOUCAULT).

**Absents excusés :**

Mme Siham TOUAZI représentée par M. Frédéric TURNERET

M. Olivier FOURCHES représenté par M. Sébastien GUERY

M. Laurent LINQUETTE représenté par M. Bernard ROZET

M. Bertrand FOUCAULT représenté par M. Gérard LEHARIVELLE

**Absents :**

M. Rachid BOUHOUC

Mme Michèle BARATELLA

M. Xavier LANIO

M. Michel BAJARD a été désigné **secrétaire de séance**.

**9 - Objet : Projets de recherche en collaboration avec l'université de Cergy-Pontoise (Cy'U) – suivi de l'impact des rejets de la STEU de Neuville et impact des résidus médicamenteux sur le traitement en station**

Rapporteur : Le Président

Rédacteur : D. MOERS

Vu la Directive Européenne des eaux Résiduaires Urbaines n° 2 (DERU2),

Vu les Codes de l'Environnement et de la Santé Publique,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (remplace l'arrêté du 22 juin 2007),

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Seine Normandie et notamment les objectifs de réduction des substances dangereuses,

Vu la note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction (ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie),

Considérant que le SIARP envisage de conduire en collaboration avec CY Cergy Paris Université (CYU) deux projets de recherche,

Considérant que le premier projet vise l'approfondissement de la compréhension des impacts des rejets de la station de Neuville sur Oise sur 12 mois et que le SIARP souhaite instaurer un dispositif de suivi afin d'évaluer les effets de l'activité de la station qui traite les effluents d'environ 246 000 habitants sur l'environnement aquatique,

Considérant le deuxième projet relatif à l'impact des micropolluants médicamenteux d'une durée prévisionnelle de dix-huit mois qui vise l'anticipation des évolutions de la DERU2 en améliorant le traitement des résidus médicamenteux,

Considérant que le système d'assainissement de Marines est proposé pour ce second projet comme site d'étude compte tenu de la taille modérée de son bassin versant qui traite les eaux usées de l'hôpital NOVO,

Considérant que les travaux seront conduits par le SIARP en collaboration avec des étudiants encadrés par des enseignants-chercheurs de l'université ainsi que la participation éventuelle d'autres partenaires du club Techn'eau,

Ceci exposé,

**Le Comité,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le lancement des deux projets de recherche estimés à 55 600 € TTC pour 18 mois,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

# COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026  
Reçu en préfecture le 20/03/2026  
Publié le  
ID : 095-200091916-20260311-DCS\_2026\_03\_348-DE



APPROUVE le partenariat avec l'université de Cergy-Pontoise et d'autres partenaires du club Techn'eau, l'Agence de l'eau Seine Normandie,

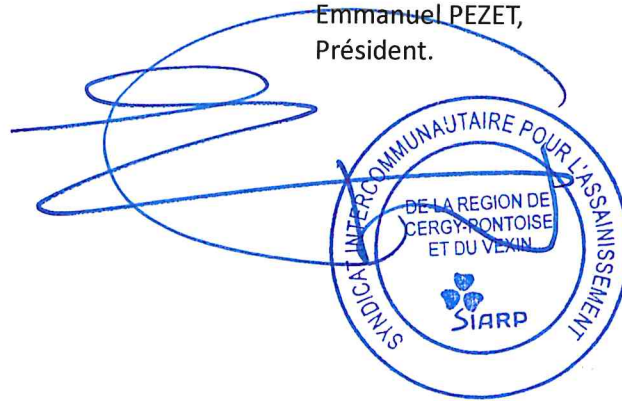
SOLLICITE les participations financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et au financement de ces projets,

Et AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité et au Trésor Public.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,  
Président.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*